17me ANNEE. — NUMERO 31. **La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine.** (Pie IX.) MERCREDI 9 FÉVRIER 1887

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la Liberté.) M. V. X.
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

Abonnements :	3 mois.	6 mois.	Un an.
Suisse	Fr. 6 »	11 »	20 »
Union postale . . .	» 10 »	19 »	36 »

Bureaux : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**
La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
Prix du numéro : 10 centimes.

Les **annonces** sont reçues par MM. ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

LES COUPS DE BOURSE

La Bourse de Paris vient de subir, en deux semaines, quatre effondrements. C'est d'abord une dépêche du *Daily-News,* mal traduite et aggravée par l'Agence Havas, qui a amené une panique ; nouvelle panique, peu de jours après, sur un article du *Standard ;* puis c'est un article de la *Post* de Berlin qui sert de prétexte aux spéculateurs à la baisse pour écraser le marché ; enfin, pour la quatrième fois, un sauve qui peut s'est produit à l'annonce — fausse — d'un emprunt allemand de 300 millions.

Les effets produits sont manifestement hors de proportion avec les causes connues. Jamais encore on n'avait vu des entrefilets de journaux sans autorité, ou la perspective d'un maigre emprunt de 300 millions, jeter le désarroi sur le marché de la spéculation. Nous ne nions pas la gravité de la situation. Il est fort possible qu'une guerre épouvantable éclate au printemps prochain. Mais précisément parce que chacun pressent la crise, il n'est pas de marin si peu expérimenté qui n'ait songé à carguer les voiles de son vaisseau. Quelques nouvelles hasardées, lancées dans la presse, devaient d'autant moins agir sur la spéculation, que celle-ci était sur ses gardes et avait, depuis quelque temps déjà, pris certaines précautions.

Et cependant jamais, depuis l'écrasement de l'Union générale, on n'avait vu accumuler tant de ruines ; à la Bourse, le terrain se dérobait sous les pieds des plus expérimentés. Quelle en était la cause ? On l'a dit : la chevalerie des affaires véreuses. Ecoutons sur ce sujet M. Camille Pelletan, rédacteur de la *Justice :*

On soumet l'opinion publique à de brusques soubresauts ; on trouble les esprits ; on arrête le travail ; on renouvelle la crise. Une fausse nouvelle, avec la sensibilité du monde économique moderne, peut faire une œuvre de destruction comparable à celle d'un cataclysme. Combien de misères peuvent être accumulées, combien de millions anéantis par l'action lente et muette de la défiance ! Voilà à quel prix sont achetés les monstrueux bénéfices qu'un homme de proie peut ramasser à ce jeu de tricherie perpétuelle qui, tous les jours, remplit de sa clameur les salles de toutes les Bourses d'Europe.

On nomme les baissiers qui viennent de donner un si prodigieux coup de rateau sur la fortune publique. Nous ne voulons pas savoir leurs noms ; nous ne voulons pas chercher jusqu'où on en trouve ; nous ne chercherons même pas quelle profonde indignation mettra sa flétrissure sur les manieurs d'argent sans scrupules et sans patrie, qui créent la panique pour l'exploiter, et travaillent à arrêter la production nationale pour remplir leurs poches avec les malheurs de tous ; nous ne voulons même pas examiner si de tels faits ne prouvent pas *les graves périls auxquels une société s'expose, quand elle livre à la féodalité d'argent, à cette chevalerie des affaires véreuses, le pouvoir exorbitant que l'Europe actuelle lui a laissé prendre.*

Ecoutez encore ceci :

Quand la République romaine tomba dans la putréfaction, le pouvoir y passa aux mains des usuriers qu'on appelait alors, tant les mots changent de sens ! les chevaliers. Notre République est trop jeune et trop forte pour être soumise à la plus basse, la plus oppressive des féodalités : à la féodalité d'argent.

Ces messieurs préparent leurs coups ; les plus qualifiés vont au besoin, pour cela, sommer les ministres de la République. *Sans scrupule — et sans patrie — ils font aujourd'hui un moyen de bourse des manœuvres de M. de Bismark :* si la France pouvait périr, ils en feraient un de la mort de leur pays ! Sans eux, les tentatives électorales du gouvernement allemand, pour faire croire que la France songe à la guerre, auraient misérablement échoué. — Mais cela sert la baisse !... Et la coulisse est si visée ! *— Les gros exploiteurs profitent de l'occasion pour écraser les petits, qui étaient arrivés à les gêner.*

Un correspondant parisien de la *Tribune* de Genève parle dans le même sens et donne des explications intéressantes sur les agissements des agioteurs cosmopolites :

En vérité, cette baisse prolongée n'a pas étonné les esprits clairvoyants, qui prévoyaient bien que la campagne, engagée par certains journaux allemands et anglais, serait poussée jusqu'au bout. Les influences financières qui agissent auprès de ces feuilles sont toutes puissantes, et il ne fallait guère s'attendre à une action patriotique de la part de banquiers cosmopolites, qui tablent sans vergogne sur tout ce qui peut troubler la paix publique, au profit de leurs intérêts personnels. Que leur importe, à ces spéculateurs, les protestations indignées des patriotes ? Le mot : patrie, est vide de sens pour eux. Plus on est affolé par les fausses nouvelles qu'ils lancent dans les journaux, plus l'eau se trouble et plus leur pêche est miraculeuse : leur politique et leur sens moral ne dépassent pas ce simple calcul d'intérêts !...

D'autre part, un premier mouvement de baisse est forcément suivi de plusieurs chutes inévitables. Il arrive que les acheteurs à la hausse ne peuvent faire face à leurs engagements, et les intermédiaires sont alors forcés de procéder à des liquidations d'office, à des exécutions. Puis, la panique gagne de proche en proche et se répand dans les coulisses. Au moindre bruit alarmiste, il y a toujours un certain nombre de porteurs affolés qui donnent l'ordre de vendre. C'est absurde, direz-vous ; mais on ne raisonne pas avec la peur de perdre son argent. Alors, il arrive tout naturellement que les demandes sont nulles. La crise devient plus grave, de jour en jour, et il n'est bientôt plus possible d'enrayer l'affolement des joueurs qui perdent toute idée de raison et qui sont inaccessibles à toute mesure de prudence.

Qui est visé dans l'article de M. Pelletan ? Quelle est « cette chevalerie des affaires véreuses », à qui l'on a laissé prendre un « pouvoir exorbitant » dans l'Europe actuelle ? Quels sont « ces exploiteurs sans scrupule et sans patrie », qui écrasent les petits, lorsque ceux-ci arrivent à les gêner ? D'où viennent ces « banquiers cosmopolites ? » Les journaux de toutes nuances désignent les grands coupables : c'est un consortium de juifs allemands. L'agiotage israélite, après avoir écrasé, il y a peu d'années, le groupe de l'Union générale, poursuit aujourd'hui la ruine de ce qu'on appelle *la coulisse,* afin de régner désormais sans partage sur les Bourses et d'attirer à lui seul toutes les épargnes de la population chrétienne.

On n'aurait pas osé, il y a peu d'années, montrer ainsi du doigt les auteurs des désastres. Par là, nous pouvons juger du chemin parcouru depuis que le livre de M. Drumont sur la *France juive* a fait sa trouée dans l'opinion publique.

Aujourd'hui, nos adversaires les plus libéraux ont leur franc-parler vis-à-vis des agioteurs sémites. Ecoutons encore la *Justice* de MM. Clémenceau et Pelletan :

Je ne sais rien de si révoltant et de si digne de l'indignation publique, que ce jeu détestable qui arrive à faire dépendre, dans une forte proportion, la prospérité et le travail d'un peuple, des calculs et des convenances de *quelques hommes de proie,* qui ont adopté la façon la plus prudente et la plus sûre de tirer l'argent de la poche des autres pour le faire passer dans la leur ; *métier où autrefois on risquait sa peau.*

Ce n'est pas tout de connaître le mal, et d'en indiquer les auteurs. Rien n'est fait, tant qu'on n'a pas montré le remède, et surtout tant qu'on ne s'est pas résolu à l'appliquer.

Or, il y a le remède et il y a les palliatifs.

Un palliatif nous est indiqué par l'*Univers :* c'est la suppression du marché à terme :

Le gouvernement qui aura le courage et la force de l'appliquer rendra un immense service à la société tout entière, attendu qu'il n'en est pas de meilleur pour se débarrasser de la « féodalité financière » dont on dénonce avec raison la désastreuse influence.

Qu'on supprime les marchés à terme, au moyen desquels se fait à la Bourse le jeu de tricherie perpétuelle, et l'on supprimera bien des causes de trouble. Si l'on ne faisait d'opérations qu'au comptant, on ne *verrait jamais l'affolement dont la Bourse* donne le spectacle depuis plusieurs jours et qui cause tant de ruines.

Ce qui serait mieux encore, ce serait de réagir, par toutes les influences morales, contre l'agiotage, qui est une des formes, sinon la pire forme du jeu. Revenons à l'enseignement chrétien sur les devoirs de la richesse, revenons aux pratiques des siècles chrétiens. Et ici, nous sommes aises de nous trouver d'accord avec un journal dont les idées sont bien rarement les nôtres. Le *Genevois* donne d'utiles conseils que nous adoptons sans réserve :

Il n'est pas nécessaire de regarder en l'air pour trouver l'emploi de son argent, il n'y a qu'à regarder à terre où s'agitent tant d'énergies et de bonnes volontés qui ne peuvent s'employer faute de travail, c'est-à-dire faute de capital. Voilà le grand crime de la spéculation ; elle détourne l'argent de l'industrie et du travail utile, et nulle part plus qu'à Genève on ne souffre de sa funeste influence. Et pourtant que de leçons successives, depuis les valeurs américaines à l'Union générale ! Espérons que les Genevois finiront par comprendre qu'il y a mieux à faire dans leur intérêt et dans celui du pays qu'à pointer des cotes et à compter sur des écarts de valeur qui ne représentent aucune utilité sociale. Ce n'est pas en faisant la navette entre deux caisses d'agent de change que l'argent rend service à la société, et c'est pourtant sa fonction.

Nouvelles fédérales

Centralisation pénale. — Nous avons rapporté les décisions de la commission consultative chargée d'examiner le projet de code pénal militaire ; le *Réveil,* organe de M. Cornaz (Neuchâtel), l'un des membres de la commission, nous apprend que la commission, toujours à la majorité de 4 voix contre 2, s'est prononcée encore pour un remaniement de la partie du code qui traite du droit matériel : délits communs et délits militaires. Dans le projet du Conseil fédéral, la définition des crimes et délits était sommaire et concise ; c'était une loi pénale en abrégé. Une grande place était laissée à la libre appréciation du juge. Mais, comme on voit, la commission a déployé ses ailes sur un plus vaste terrain.

S'il est donné suite à ce vote de la commission, il ne s'agirait rien moins que de profiter de l'élaboration d'un nouveau code pénal militaire pour jeter les fondements d'une future centralisation de tout le droit pénal en Suisse. Le nouveau code pénal militaire serait la pierre d'attente ; il servirait d'essai et de modèle.

La commission consultative a arrêté ses travaux à ces décisions de principe. M. le conseiller fédéral Ruchonnet soumettra les votes de la commission au Conseil fédéral.

Le landsturm. — Suivant toutes les apparences, aucune demande ne sera faite tendant à ce que la loi sur le landsturm soit soumise à une votation du peuple. Non seulement aucune opposition n'a été formulée contre la loi, mais l'opinion publique a salué avec satisfaction ce complément de nos institutions militaires. En conséquence, le département militaire, anticipant sur l'entrée en vigueur de la loi par l'expiration du délai de quatre-ving dix jours pour la demande de referendum, a adressé aux départements militaires des cantons une circulaire, leur demandant de fournir les renseignements statistiques nécessaires en vue d'une première organisation du landsturm.

Les cantons enverront au département avant le 30 mars : l'état sommaire des an-

Dépêches télégraphiques

Paris, 7 février.

La Chambre a discuté aujourd'hui le budget des recettes.

M. Keller a critiqué la politique suivie par le gouvernement en matière de finances. Il a demandé l'abandon de la Tunisie, l'arrestation des membres de la ligue des antipatriotes et la saisie des affiches conseillant aux soldats français de déserter. On devrait, dit M. Keller, fusiller les chefs de cette ligue.

Rome, 7 février.

La démission de M. de Robilant, ministre des affaires étrangères, semble être un fait accompli. M. Depretis a vainement tenté d'éviter la crise ministérielle.

M. Riccotti maintient l'exactitude des dépêches venues de Massaouah et prétend que le général Gené n'a pas demandé des renforts, mais qu'il a pris sur lui toute la responsabilité des mesures à prendre.

Belfast, 7 février.

De nouveaux troubles ont eu lieu ici ce matin. Deux agents de police ayant arrêté deux perturbateurs, une foule nombreuse a tenté de les délivrer. Les agents *ont dû faire usage de leurs revolvers. Un* homme a été blessé. Des renforts de police ont pu disperser la foule. Le calme est rétabli.

Bruxelles, 7 février.

Le gouvernement belge a demandé à Londres quelle serait l'attitude du gouvernement anglais au cas où la neutralité de la Belgique viendrait à être violée.

Demain, le gouvernement demandera à la Chambre un crédit militaire de cinquante millions.

Paris, 7 février.

M. Bihourd, résident au Tonkin, a avisé le ministre des affaires étrangères, que la colonne Brissaud, qui opère dans le Than-Hoa, a occupé, à la date du 2 de ce mois, la position de Hasem-Vuiloï.

Le fort d'arrêt de Makao aurait été évacué par les Chinois et Annamites de Thu-Yet, qui étaient assez nombreux.

La résistance a été sérieuse.

Les Français ont eu huit blessés, dont deux officiers.

Berlin, 4 février.

Les élections pour le Reichstag devant avoir lieu le 21 février, c'est-à-dire le lundi gras, la police de Cologne a interdit pour *ce jour-là toute* promenade de masques à travers les rues de la ville, afin que la solennité de l'acte auquel les électeurs sont appelés ne soit pas troublée.

Dernières dépêches

Londres, 8 février.

A la Chambre des Communes, M. Parnell a déposé son amendement sur la question agraire. Il exhorte le gouvernement à ne pas persévérer dans la coercition, *mais à mettre plutôt sa confiance* dans l'amélioration de la condition du peuple.

L'orateur irlandais défend le plan de campagne, lequel a réduit le nombre des évictions. Il attaque vivement le gouvernement, surtout au sujet du projet Dillon.

Rome, 8 février.

Une dépêche du général Gené, envoyée de Massaouah en date du 6 février, annonce la retraite du général abyssin Ras-Aloula, qui s'est retiré vers Asmara.

Le général italien a reçu une lettre du Négus et de Ras-Aloula se plaignant de l'occupation de Vua et de Saati, et disant que le pays appartient au Négus.

La lettre invite les Italiens à rentrer dans leur pays. Alors ils seront bons amis.

Rome, 8 février.

M. Robilant reste inébranlable dans sa résolution de se retirer. Il estime que l'attitude de la Chambre amène fatalement l'Italie à adopter une politique mesquine de nation de second ordre.

D'après le *Fanfulla,* le cardinal Massaia aurait déclaré que l'Italie ne peut rester à Massaouah sur un pied de simple défensive. Il importe qu'elle entre en Abyssinie. Il propose une alliance avec le roi Menelick.

Rome, 8 février.

Une imposante cérémonie funèbre a eu lieu hier à la chapelle Sixtine, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pie IX. Sa Sainteté Léon XIII a donné l'absoute.

ciens officiers âgés de moins de 55 ans ; des *hommes* âgés de 45 à 50 ans ayant, ou non, fait partie de l'armée ; des hommes libérés du service âgés de 20 à 45 ans et des jeunes gens non encore recrutés des classes 1869 et 1870.

Les états devront indiquer : pour les officiers, le nom, le grade et l'arme à laquelle ils ont appartenu ; pour les sous-officiers, l'arme ; pour les soldats, les effets d'habillement et d'équipement encore en leur possession.

Les états ne porteront pas les hommes exemptés du service par la loi, les médecins, les ecclésiastiques, les infirmiers des hôpitaux, les agents de police et gendarmes, les employés des postes, télégraphes et chemins de fer et les infirmes.

Réponse rassurante. — L'ambassade *d'Italie à Berne, interrogée confidentiellement* au sujet des mouvements de troupes italiennes dans les Alpes, a déclaré que ces mouvements n'avaient rien d'inquiétant. Les *Alpini* ont été appelés plus tôt que d'habitude, il est vrai, aux exercices annuels, mais il est à remarquer que l'année dernière ces exercices n'ont pu avoir lieu à cause du choléra.

Vannerie. — Dimanche 6 février, ainsi que nous l'avons annoncé, la Société suisse de sylviculture et de vannerie s'est réunie à Olten.

Cette Société, fondée en 1886, compte actuellement plus de cinquante membres répartis en seize cantons.

Deux rapports ont été soumis à la discussion de l'assemblée.

Le premier, présenté par M. Welli, inspecteur forestier, traitait du but de la Société et de la manière d'arriver à une solution pratique. L'auteur demande que l'on apporte le plus de soin possible à la culture de la matière première.

Après cet exposé, on décide qu'une statistique générale sera dressée sur le rendement et la qualité des diverses essences produites par nos différentes oseraies.

Le second rapport a pour auteur M. Coaz, inspecteur fédéral des forêts. Il traite du droit d'entrée des différents produits bruts et confectionnés de la vannerie.

Ce sujet est exposé avec une grande clarté. Suit une discussion assez vive, soutenue par M. Sigfrid, commerçant à Bâle ; l'orateur trouve que nos droits d'entrée sur les produits de vannerie qui nous viennent de l'étranger ne sont pas assez élevés. L'assemblée décide de charger le Comité, ainsi que deux membres *compétents, d'établir un* projet de tarif qui sera immédiatement présenté au Département fédéral de l'agriculture et du commerce.

Le Comité, de son côté, devra faire des démarches auprès du Comité de l'exposition de Neuchâtel en vue d'obtenir une section spéciale pour les objets de vannerie ainsi que pour les matières premières et instruments qui s'y rapportent.

La Direction de l'Intérieur du canton de Fribourg avait délégué à cette réunion, MM. Niquille, inspecteur forestier, et Corboud, président de l'Ecole fribourgeoise de vannerie.

Nouvelles des cantons

Suisses à l'étranger. — Un journal espagnol nous apprend la mort d'un célèbre restaurateur suisse, décédé le soir du 17 courant à Madrid, à l'âge avancé de 81 ans. Le laborieux industriel Don Emilio Lhardy, *dit le journal, était fondateur* et propriétaire du célèbre restaurant, devenu si populaire sous son nom. M. Lhardy était originaire de la Chaux-de-Fonds (Neuchâtel) ; il apprit l'art culinaire à Besançon, puis à Paris, et s'établit plus tard à Bordeaux, où ses affaires commencèrent à prospérer. Il vint enfin, en 1839, à Madrid, où il fonda l'établissement qu'il a dirigé avec un succès croissant, pendant l'espace de plus de quarante ans. On peut dire que le restaurant Lhardy tient une place dans l'histoire contemporaine de l'Espagne, comme la tinrent, dans les fastes de la première époque constitutionnelle, les fameux cafés de Lorenzini et de la Fontaine de l'Or. Dans les salons de Lhardy, où l'on servait toujours les mets les plus exquis et les meilleurs vins, se sont célébrés des banquets splendides pour fêter les événements publics les plus importants en tout genre, politiques et militaires, scientifiques, littéraires et artistiques.

Procès de presse. — Un curieux procès s'est déroulé, la semaine dernière, devant la cour d'assises de Zurich. Il s'agissait d'une plainte portée contre M. le conseiller national Curti par M. Attenhofer, rédacteur de la *Limmat*. Dans son journal, la *Zuricher Post*, M. Curti avait traité de « mystification » un article de M. Attenhofer qui avait essayé de découvrir les vraies responsabilités dans le meutre de l'agent de police Rumpf. Le rédacteur de la *Limmat* riposta en termes grossiers, ce qui fit sortir M. Curti, à son tour, des bornes de la courtoisie ; l'élégant démocrate qualifia M. Attenhofer de « coquin calomniateur. »

Arrivée à un tel degré d'irritation, cette querelle d'Allemands ne tarda pas à franchir le seuil de la salle de justice, avec M. Attenhofer comme plaignant. La séance fut longue et agitée ; les deux parties, en guise de témoignages, donnèrent lecture d'un grand nombre d'articles de journaux.

Après de vifs débats, le jury entra en délibération ; cela dura deux heures. Enfin, la sentence vit le jour : M. le conseiller national Curti était reconnu coupable d'injure, pour s'être servi, à l'adresse de M. Attenhofer, des mots de *Schwindel* (charlatanisme) et de *verleumderischer Schurke* (coquin diffamateur). Toutefois, en ce qui concerne cette seconde injure, le jury reconnut qu'il y avait eu provocation.

En conséquence M. Curti a été condamné à 80 fr. d'amende, à 80 fr. d'émoluments de justice et à tous les frais. M. Attenhofer a le droit de publier ce jugement dans deux journaux ; mais aucune indemnité ne lui a été accordée.

« Ce verdict, dit la *Grenzpost, est remarquable*, comme en général tous les verdicts de jurés. L'expression, injurieuse au plus haut point, de « coquin calomniateur » est pleinement excusée et ne donne lieu à aucune condamnation. Par contre l'expression beaucoup plus douce de « charlatanisme » qui s'applique parfaitement au niais espionage de M. Attenhofer est l'objet d'une répression assez sensible. Qu'on vienne dire après cela que l'institution du jury est un sauvetage de la raison humaine en face du brutal formalisme des hommes de loi ! »

Vaud et le Simplon. — Le bureau du Grand Conseil vaudois a composé comme suit la commission chargée de rapporter sur le projet de subvention de 4 millions à allouer par le canton de Vaud à l'entreprise du percement du Simplon :

MM. Cuénoud à Lausanne ; Ch. Baud, à Apples ; Ernest Correvon, à Yverdon ; J.-Jérémie Rochat, à La Vallée ; Genet, à Bex ; Reller, à Vevey ; Dr Paschoud, à Moudon ; Curchod, à Berchier ; Buenzod, à Rougemont.

M. Cuénoud, président de la municipalité de Lausanne, est désigné comme rapporteur.

Généreux testateur. — M. le député George, d'Oron, dont nous avons récemment annoncé la mort, a donné par testament 1500 francs aux pauvres de diverses communes. De plus, il a fait les legs suivants :

A l'établissement cantonal des incurables et des vieillards infirmes, 500 fr. ; à la Société en faveur des incurables à Lausanne, 500 fr. ; à l'asile des aveugles à Lausanne, 500 fr. ; à l'Hospice de l'enfance à Lausanne, 500 fr. ; à l'hospice de St-Loup, 500 fr. ; en faveur de la restauration de la cathédrale de Lausanne, 400 fr. ; à la caisse de subsides pour les études au saint ministère, 400 fr. ; à l'infirmerie de Moudon, 400 fr. ; aux protestants disséminés, 400 fr. ; à la *colonie de Serix (Palézieux), 400 fr.*

Cathédrale de Berne. — D'après les plans de l'architecte Stettler, l'achèvement de la tour de l'ancienne cathédrale ne coûterait que 200,000 francs. La tour restaurée atteindrait la hauteur de 93 mètres (310 pieds). On croit que le projet ne tardera plus à être mis à exécution.

Embellissements. — La Société d'embellissement de la ville de Zurich et des environs compte actuellement 2117 membres. Les travaux tendent surtout à l'installation de places pour les jeux des enfants, de nouveaux chemins ombragés et de bancs de repos.

Projet échoué. — Un jeune pédant zuricois, M. Max Klein, candidat au bonnet de docteur en philosophie, vient de donner une conférence à Zurich, en vue de fonder une association de libres-penseurs ! Environ 100 personnes assistaient à la réunion, mais lorsqu'on leur a présenté la liste d'adhésion, personne n'a voulu signer.

Ce même agitateur avait fait de la propagande naguère pour l'association des végétariens.

La VESPA condamnée. — On se souvient des odieuses attaques de la *Vespa*, journal satyrique radical se publiant à Genève, contre les membres du gouvernement tessinois. Le tribunal civil de Genève avait libéré l'éditeur de ce journal, mais condamné l'auteur de l'article à 200 francs de dommages-intérêts.

La Cour d'appel vient de réformer ce jugement. Elle a déclaré que l'éditeur devait être responsable au même degré que l'auteur prétendu. En conséquence, elle a condamné l'éditeur et l'auteur solidairement à 500 francs de dommages-intérêts.

Petite chronique des cantons

Dans la nuit de samedi à dimanche, à Genève, des jeunes gens excités par une longue soirée consacrée à l'étude de l'alcool, n'avaient pas trouvé d'autre moyen de terminer dignement leur fête que de crier au feu en tirant rapidement toutes les sonnettes qui se *trouvaient à leur portée, dans les environs* du Pré-l'Evêque. Les honnêtes bourgeois de la localité ont trouvé la plaisanterie mauvaise et l'un d'eux a cru devoir en signaler les auteurs au poste de police. Un agent a dressé procès-verbal contre les fauteurs de ce désordre qu'il a pu qualifier de « nocturne ».

Nouvelles de l'étranger

Le Pape et le Centre

Nous avons déjà noté hier que les *Basler-Nachrichten* considèrent la lettre du cardinal Jacobini au Nonce de Munich comme consacrant le triomphe de la Papauté en Allemagne.

Le journal bâlois conclut de ce document que l'existence du parti catholique parlementaire est assurée à tout jamais, car il s'agit ici non point seulement de « se rendre agréable à l'empereur et au prince de Bismark », mais, même après l'abolition des lois de mai, de « combattre pour la légitime interprétation des nouvelles lois, de veiller à leur exécution et de profiter des occasions favorables pour exprimer et *faire prévaloir les sentiments* du peuple catholique en faveur du Pape. »

Qu'on s'imagine, dès lors, la situation de M. de Bismark, vis-à-vis des électeurs catholiques. Lui, l'ancien kulturkæmpfer, appelle l'attention des catholiques sur un simple « désir » du Pape, et cela dans une question qui, comme celle du septennat, n'a rien à démêler avec les affaires de l'Eglise. Lui, protestant, en vient à rappeler aux électeurs qu'ils doivent obéissance au Pape. Et dans quel but ? Pour faire passer une loi militaire !

Par contre, ajoute le journal radical bâlois, Bismark doit abandonner absolument l'espoir que le Pape renie Windhorst et conseille la dissolution du Centre. Le Centre continuera à exister ; le dissoudre ce serait, en effet, contrevenir aux vœux du Pape. *MM. Windhorst et de Frankenstein* se garderont bien en ce point de désobéir au Saint-Siège.

Mouvement électoral en Allemagne

Voici, d'après un travail de la *Gazette de Francfort*, la situation exacte des partis :

« Le gouvernement a 114 sièges sûrs, 76 douteux ; le Centre 90 sûrs, 9 douteux ; les progressistes, 24 sûrs, 49 douteux ; les socialistes, 13 sûrs, 11 douteux ; les Alsaciens-Lorrains, 15 sûrs ; les Guelfes, Polonais, Danois, 20 sûrs, 8 douteux ; soit pour l'opposition, 157 sûrs et 77 douteux. Sur ce nombre il y a plusieurs sièges tels que Hambourg, Berlin (3e et 5e circonscriptions), Francfort sur-le-Mein, où la lutte sera circonscrite entre des membres du parti progressiste et des membres du parti socialiste, et dans lesquels le gouvernement est sûr d'être battu, quel que soit le candidat élu. »

En Saxe, les socialistes ont posé vingt-trois candidatures.

La *Gazette universelle* fait remarquer que le principal effort du gouvernement et de ses partisans va tendre à faire perdre au parti du Centre la position prépondérante que, depuis cinq ans, il occupe au sein du Reichstag.

Le parti gouvernemental se montre extrêmement ingénieux et inventif. Il ne néglige aucun moyen de succès. C'est ainsi qu'afin d'impressionner les électeurs allemands, la *Gazette de la Croix* publie le tableau des contributions prélevées par les Français en Allemagne, pendant la période de 1806 à 1813.

Cela monte à un chiffre fort respectable de millions, sans approcher toutefois, même de loin, de cinq milliards.

Les explications de Windhorst

Les délégués du parti du Centre dans la *Prusse rhénane* ont eu dimanche, à Cologne,

---

38 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

EXIL !

PAR

M. DU CAMPFRANC

Drapé dans une sorte de robe persane, tenant à la main un élégant bonnet brodé d'or, il vint vers nous. Il se montra d'une politesse parfaite. Nous dûmes nous asseoir à sa table, accepter sa somptueuse hospitalité ; et, dès le lendemain, dès l'heure où l'on visitait les prisonniers, la riche voiture de l'opulent joailler rapidement nous entraînait sur le chemin qui conduit à la forteresse. Le trajet fut court. Cette fois, devant nous, le pont-levis fut abaissé.

Quelle émotion ! Toute tremblante, ma mère s'appuyait sur mon bras en avançant le long des couloirs. Que de *grilles ! que de portes* massives retenaient prisonnières les voix et les plaintes ! Que de souffrances enchaînées ! Mes yeux se mouillaient à la pensée des malheureux... Et mon père, comment allions-nous le retrouver ?

Nous le trouvâmes à l'infirmerie pâle, défait, accablé sous la fièvre. Il était là, assis sur une misérable escabelle de bois, frissonnant sous ses grossiers vêtements, et le front appuyé sur sa main. Quelles traces profondes avaient imprimées, sur son cher visage, ces trois années de souffrance. Comment reconnaître le fier partisan d'autrefois dans ce malheureux exilé, aux yeux agrandis et cernés. Cependant, son visage était toujours beau ; une sorte de mélancolie grave en rehaussait les lignes pures ; mais son regard avait cette expression vague de ceux dont l'âme est au loin. Il ne nous attendait pas. Il ne savait rien de notre arrivée ; aussi, dès que s'ouvrit la porte de l'infirmerie, ses yeux exprimèrent une sorte d'effroi. En nous apercevant, il crut, sans doute, à une hallucination de la fièvre ; car serrant son front dans ses deux mains, il poussa un cri étouffé.

— Je deviens fou, bégaya-t-il.

Ma mère était à ses genoux, l'enlaçant de ses deux bras, sanglotant la tête sur son épaule. Lui aussi pleurait. Leur étreinte fut très longue, très émouvante, très silencieuse. Les grosses larmes qui, lentement, coulaient sur leurs deux visages me disaient seules l'intensité de leur émotion. Ma mère fut la première à retrouver la parole.

— Mon Stani, dit-elle, pardonne-moi si, contre ton désir, contre ta volonté, j'ai quitté *la France*, la Bretagne. Ah ! tu voulais pour moi la santé et la vie... Mais, pouvais-je vivre quand je te savais si malheureux, quand je savais que ma présence adoucirait ton exil. Je languissais. Le chagrin me minait. Dieu nous a bénis. *Au jour de notre union, Dieu* m'a donné comme devoir de partager tes épreuves, et je n'ai pas voulu faillir à ce devoir qui m'est si doux : Souffrir avec toi ! Ah ! demande à notre enfant, à notre Nadèje ; loin de toi la vie m'était intolérable ; je me sentais mourir... Et me voici.

Tout en parlant elle attachait sur mon père son beau regard, ou se lisait l'absolu dévouement. Très bas, elle ajouta encore :

— Oh ! Stani... oh ! Stani, si tu savais combien je t'aime... comme la tendresse grandit dans l'épreuve... Tu souffres tant !...

Mon père ne pouvait répondre. Violemment il pressait ma mère contre sa poitrine ; puis, à mon tour, il me tendit les bras.

Oh ! la famille... chrétienne, voilà ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est bon. Quelle puissance dans le lien qui enlace le père, la mère et l'enfant ! Quelle tendresse sera jamais plus forte, sera jamais plus douce et plus fidèle.

Les yeux du prisonnier se portaient tour à tour sur nos deux visages, et, dans cette prunelle bleue qui, par degrés, s'illuminait, toute trace des souffrances anciennes disparaissait. Les joues cessaient d'être pâles ; une émotion de vif bonheur les colorait. Les lèvres, abaissées naguère par un pli d'amertume, s'étaient remises à sourire. Les rides creusées par le désespoir s'effaçaient sur le front. Et, tout à coup, saisissant la main de ma mère, et la portant vivement à ses lèvres, il s'écria *d'une* voix ardente .

— Ah ! bénies, bénies mille fois soient les épreuves qui m'ont révélé la puissance de ton amour, *la générosité de ton âme*, la grandeur de ton dévouement. Oui, tu es bien la femme chrétienne et la femme fidèle, toi qui n'as pas redouté les dangers et les fatigues pour venir adoucir mes peines... Elles étaient grandes, mais aujourd'ui elles sont oubliées. Où vous serez mes deux bien-aimées, il n'y aura plus d'exil... Merci, merci d'être venues... Je suis trop heureux !

Heureux ! lui, en exil... en Sibérie...

Ce seul mot nous fit oublier les angoisses du voyage, la patrie abandonnée, et même tous les chers amis laissés, là-bas, en Bretagne. Lui, heureux ! Toutes nos peines trouvaient, au centuple, récompense, et, tombant à genoux avec toute l'ardeur de notre âme, nous remer*ciâmes la divine* Providence qui venait *enfin* de nous réunir.

L'heure s'avançait. Il fallut, hélas ! nous séparer. Mon père se leva. Il chancelait ; mais souriant à nos visages inquiets :

— Ne craigniez rien, dit-il, mes forces vont renaître : la joie fait vivre.

Et les yeux brillants, la taille déjà redressée, la démarche plus ferme, il nous reconduisit jusqu'à la massive porte, bardée de fer, qui ferme l'infirmerie.

Irkoutsk, avril 1837.

Et maintenant, franchissons sur ce journal, ou plutôt sur ce recueil de mes souvenirs, toute une année de ma vie. Qu'aurais-je à en dire ? toujours la même chose. Toujours la nuit constante, la neige et le froid en hiver ; un froid qui fait pleurer parfois, tant il est âpre et douloureux. Toujours les brumes, la pluie, la fonte des neiges au printemps ; un printemps si mélancolique avec ses brouillards, qu'on n'a pas le courage de sourire aux fleurs nouvelles.

(A suivre.)

une grande assemblée à laquelle assistaient plus de 5,000 hommes.

M. le Dr Cardauns a ouvert la séance par un discours dans lequel il a fait ressortir la vraie signification des prochaines élections. Le scrutin va décider non pas tant du sort du septennat que de l'existence du Centre lui-même. Car ce que l'on veut à Berlin c'est faire sauter le Centre et séparer le peuple catholique de ses chefs. Cela ne réussira pas, surtout dans les pays catholiques du Rhin.

M. le Dr Windhorst est salué avec un enthousiasme indescriptible. Il parle de la note du cardinal Jacobini. Si quelqu'un a lieu de s'en réjouir c'est certes le Centre ; car le Pape a reconnu ses mérites et a déclaré son existence nécessaire. Le Pape veut que le Centre continue. Le Pape a désiré l'acceptation du septennat non point à cause du septennat lui-même, mais à cause des motifs d'opportunité relatifs aux lois politiques ecclésiastiques.

M. le Dr Windhorst a démontré l'impossibilité d'accéder à ce désir ; si le Saint-Père pèse encore une fois toutes les raisons qui ont guidé le Centre, il ne sera, certes, point fâché contre ses fils fidèles.

A l'avenir, on examinera toujours s'il y a des questions religieuses ou politiques en jeu. Autrefois on a fait des lois pour briser l'autorité du Pape en Allemagne ; aujourd'hui cette autorité est reconnue par les grands et les petits, plus que jamais elle ne l'a été dans ce siècle. On appelle le Pape au secours dans les affaires de l'extérieur comme dans celles de l'intérieur. Nous sommes fiers de cette victoire du Pape et *nous appuierions volontiers la proposition* de soumettre le projet militaire à l'arbitre du Saint-Père. Alors ce n'est point seulement M. Schlœzer qui serait entendu ; le Pape nous entendrait aussi.

Aurons-nous la guerre ? M. de Bismark, seul, peut répondre à cette question. En tout cas, il faut garder la poudre sèche en tout cas afin d'être prêt. Nous sommes ici au bord du Rhin, et j'ai la ferme conviction que vous êtes d'accord avec moi en vous écriant : *Ils ne l'auront pas, le Rhin.* Nous tenons ferme au traité de paix de Francfort.

M. le Dr Windhorst conteste ensuite qu'il y ait connexion entre le septennat et une guerre menaçante ; il termine en portant son vivat au Pape et à l'empereur.

L'assemblée adopte trois *résolutions :* l'une reconnaissant les mérites du Centre ; la seconde, déclarant l'existence du Centre *comme nécessaire, et la troisième,* exprimant l'espoir que le Kulturkampf prendra fin sous la direction du Pape et que la situation du Pape à Rome sera améliorée par le concours du puissant empire allemand.

Les Italiens à Massaouah

Au moment où tous les yeux sont tournés vers Massaouah, les renseignements géographiques qui suivent intéresseront les lecteurs et feront comprendre la marche des opérations.

La ville de Massaouah, qui compte environ 5000 âmes, est bâtie sur une petite île située par 16° de latitude nord, sur la côte occidentale de la Mer Rouge. Cette île est rattachée au continent africain par une étroite chaussée qui forme un isthme, sur lequel se trouve le fort Taolud.

A 9 kilomètres à l'ouest, au pied de la montagne, est le fort Moncullo, qui protège l'entrée d'une vallée, et défend une source abondante dont l'eau est conduite jusque dans l'île de Massaouah par un aqueduc, œuvre d'art remarquable.

A partir de Moncullo, le chemin s'engage, toujours dans la direction de l'ouest, au milieu de hautes montagnes ; la vallée est très étroite, et par places, il y a à peine entre les rochers un étroit sentier sur lequel deux hommes seulement peuvent marcher de front.

En suivant ce chemin, on arrive à Saati, où se trouvait un détachement de l'armée *italienne.* La distance de Moncullo à Saati est de 27 kilomètres. La colonne d'environ 500 Italiens a été surprise par les Abyssiniens sur ce chemin, pendant qu'elle allait à Saati pour en ravitailler la garnison. Depuis lors, le général Gené a rappelé le détachement italien cantonné dans cette localité au cœur de la montagne ; mais il a gardé Moncullo, dont la possession est indispensable pour alimenter d'eau la population civile et militaire de Massaouah.

D'*après les dépêches, les Abyssiniens* se seraient retirés à Ghinda, localité située dans la montagne dans la direction du Sud-Ouest et à environ 60 kilomètres de Massaouah.

***

Voici le résumé du rapport adressé par le commandant de la station navale de Massaouah, le 22 janvier, au ministère de la marine.

Ras Alula intima l'ordre au commandant des forces italiennes, par l'intermédiaire de l'ingénieur Salimbeni — chargé de chaînes, — d'évacuer les forts avancés et de limiter l'occupation italienne à la ville de Massaouah.

L'ingénieur Salimbeni priait le commandant de céder. Il était, disait-il, menacé de mort si sa mission ne réussissait pas.

Le général Gené répondit :

1° Qu'il ne pouvait accueillir une sommation ;

2 Que les forts servaient à protéger les caravanes ;

3 Qu'il était prêt à repousser les attaques des Abyssins.

La Russie en froid avec l'Allemagne

Divers indices confirment la nouvelle donnée par le *Temps* d'un revirement qui se serait produit dans la politique de Bismark. L'Allemagne s'éloignerait de la Russie pour favoriser la politique de l'Autriche et de l'Angleterre,

Un article de la *Gazette de Moscou* reproche à l'Allemagne sa politique qui tend à favoriser l'Autriche aux dépens de la Russie.

Cet article n'admet aucune médiation en Orient, où la Russie a des droits historiques, tandis que l'Autriche en s'introduisant dans un domaine qui *lui est complètement étranger,* doit, dans cette voie, se trouver en conflit avec la Russie.

Une médiation serait ici prendre le parti de l'agresseur.

La *Gazette de Moscou* conseille à M. de Bismark de cesser le jeu des alliances, de se borner à consolider son œuvre, de renoncer à ses nouveaux desseins et de ne pas prétendre à une sorte de dictature sur l'Europe.

Un échec de la Russie

On mande de Constantinople à la date du 5 février :

« Il n'y a aucun fait saillant ou nouveau en dehors de l'élection du patriarche œcuménique. Le nouvel élu, Dyonisios métropolitain d'Andrinople, est connu pour ses sentiments antirusses, sentiments qu'il a manifestés surtout dans la dernière guerre. Pendant l'occupation d'Andrinople par les Russes, Dyonisios, ayant empêché les Bulgares de prendre possession d'une église orthodoxe aux environs d'Andrinople, fut fort maltraité par les Bulgares et les Russes et traîné par eux dans la boue.

« Aussi on considère son élection, malgré les efforts de la Russie et la pression extraordinaire *exercée par elle pour faire triompher* Joachim, son candidat, comme la preuve manifeste que l'élément grec en Turquie tend à rompre définitivement avec la Russie.

« Cet insuccès est d'autant plus sensible que la clientèle bulgare échappe également à la Russie par suite de l'échec de la politique à Sofia. »

Les armements des Etats-Unis

La Chambre des représentants, à Washington, vient d'être saisie d'un bill spécifiant que 20 millions de dollars (cent millions de francs) seront consacrés à la construction de canons pour la défense des côtes.

Au Sénat, M. Evarts a déposé également un bill relatif à l'acquisition du *Destrover,* d'Ericssons, et de dix autres navires en acier du même type, qui serviront à la défense des ports.

Tout cela à l'occasion du conflit relatif aux pêcheries canadiennes, qui n'aura certainement pas d'autre issue que de sages concessions de part et d'autre.

Renseignements et Nouvelles

France. — Il est à peu près certain que Mgr Foulon, archevêque de Besançon, succèdera à S. E. le cardinal Caverot sur le siège primatial de Lyon.

Mgr Foulon, né en 1823 à Paris, a été supérieur du séminaire de Notre-Dame-des-Champs. Il fut nommé évêque de Nancy, il y a vingt ans, en 1867.

Mgr Foulon est archevêque de Besançon depuis quatre ans. Lorqu'il fut élevé à cette dignité, il se trouvait justement en visite chez Mgr Mermillod, notre évêque avec lequel il est depuis longtemps en rapports d'amitié.

En dehors de sa mission apostolique, c'est un orateur et un écrivain distingué.

Etats-Unis. — L'express allant de Springfield à Moutréal a déraillé le 5 février.

Ce train, portant 80 personnes, dont la plupart allaient assister aux fêtes du Carnaval de Montréal, venait de quitter la gare de White-River, lorsque par suite de la rupture d'un rail, le train se disloqua.

La machine, avec les wagons des bagages et des postes, continua sa route ; les autres voitures déraillèrent et furent précipitées du haut d'un pont sur la rivière gelée.

Les wagons amoncelés sur la glace prirent feu ; beaucoup de voyageurs furent brûlés ou *blessés mortellement, plusieurs sont morts* au bout de peu d'instants. Il y en a eu une quarantaine de sauvés, mais la plupart son grièvement blessés.

Canton de Fribourg

M. Secrétan et Domdidier

La position que viennent de prendre les journaux neuchâtelois, nous oblige à revenir encore une fois sur le discours prononcé au banquet du Cercle de l'Union, par M. Secrétan, rédacteur de la *Gazette de Lausanne.*

La presse neuchâteloise triomphe et fait ressortir que M. Secrétan a donné raison au bataillon 20, contre la commune de Domdidier.

Ecoutons, en effet, la *Suisse libérale :*

On se souvient des insultes adressées au bataillon neuchâtelois N° 20, tôt après le rassemblement de troupes, par la *Liberté* de Fribourg.

Ce bataillon vient d'en être *complètement lavé* par M. le lieutenant-colonel Ed. Secrétan, chef du VII[e] régiment d'infanterie qui, dans le banquet annuel du Cercle de l'Union, à Fribourg, a prononcé un discours pour lequel nous exprimons notre reconnaissance à son auteur.

Le *National* de la Chaux-de-Fonds, plus verbeux, triomphe plus bruyamment :

Bataillon 20. — Nos lecteurs se souviennent *des insultes adressées* au bataillon neuchâtelois n° 20 par la *Liberté* de Fribourg, immédiatement après le rassemblement de troupes, et des correspondances que nous avons publiées à ce sujet.

A en croire le journal tépelet, les soldats neuchâtelois du bataillon 20 ne sont que des « voyous » — c'est le terme qu'emploie le pieux journal — qui ont commis à Domdidier tous les méfaits imaginables dont les insultes, les coups et les vols sont les moindres. Nous avons *opposé à la Liberté le plus formel démenti.*

Nous espérions que l'autorité militaire compétente ferait faire une enquête : elle ne l'a pas jugé à propos, sans doute par gain de paix. Mais nous attendions le moment où un personnage officiel viendrait, sans le vouloir peut-être, confirmer nos assertions. Nous ne nous sommes point trompés et l'on va le voir.

Dimanche a eu lieu à Fribourg le banquet annuel du Cercle de l'Union, la plus ancienne association conservatrice ; outre les membres du Cercle, il y avait un bon nombre d'invités d'autres cantons, en particulier M. Ed. Secretan, rédacteur à la *Gazette de Lausanne* et lieutenant-colonel, chef du VII[e] régiment d'infanterie.

M. Secretan a prononcé à cette occasion un discours que reproduit le *Bien public* et dans lequel nous lisons entre autres ce passage :

Le *National* cite ici tout le passage du discours qui se rapporte à l'affaire de Domdidier, puis il ajoute :

Voilà qui est clair. M. le lieutenant-colonel Secrétan, chef du VII[e] régiment, déclare qu'aucun acte d'indiscipline n'a pu *être reproché* au bataillon neuchâtelois N° 20 pendant son cantonnement à Domdidier, et loin de prendre nos concitoyens pour des gens dignes de mépris tout au moins, il déclare en outre qu'il a eu *l'honneur de commander cet excellent et beau bataillon.*

Le soufflet que reçoit la *Liberté* est donc de taille, mais ce n'est pas nous qui la plaindrons. *Calomniez, calomniez ; il en restera toujours* quelque chose ! Telle est sa seule devise.

Au nom du bataillon 20, nous remercions M. le lieutenant-colonel Secrétan, d'avoir publiquement relevé l'honneur de nos concitoyens.

La *Liberté* ne peut prendre pour elle ces aménités de la presse neuchâteloise. Elles vont frapper la population de Domdidier, sans distinction d'opinion politique. Il est, *en effet, bon de noter* qu'à part M. le syndic Dubey, tous ceux qui ont eu le plus à se plaindre du bataillon 20 appartiennent au parti du *Bien public* ou au parti radical. Si, malgré cela, ils se sont adressés à nous pour les défendre contre les attaques du *National,* c'est qu'ils savaient trouver dans notre journal plus de souci qu'ailleurs de la bonne renommée du canton de Fribourg.

Nous pourrions faire remarquer que la *Suisse libérale* et le *National, tout comme* M. Secrétan, intervertissent les rôles en affirmant que l'agression est venue de nous. L'affaire de Domdidier a été portée dans la presse par une communication adressée par des soldats du bataillon 20 au *National.* La population de Domdidier n'a pas voulu, et à bon droit, rester sous le poids des calomnies auxquelles elle était en butte. Une *réponse, concertée entre des citoyens de* tous les partis, a été écrite et a paru dans la *Liberté* du 29 septembre.

Le *National* a répliqué, et de Domdidier on lui a rivé les clous par une seconde lettre qui a mis fin aux débats. (Voir la *Liberté* du 14 octobre.)

La population de Domdidier citait des faits précis, et elle réclamait une enquête. L'enquête n'a pas été faite, ce qui n'empêche pas M. Secrétan de déclarer que le bataillon 20 est *un excellent et beau bataillon,* et que les habitants de Domdidier ne sont que des *calomniateurs.*

Nous prenons acte de ce fait qu'à Fribourg, au banquet d'un cercle politique, devant 70 convives fribourgeois, un étranger a pu venir insulter la population d'un des plus gros villages du canton, sans qu'une voix s'élevât pour venger l'honneur des braves citoyens de Domdidier.

Le district de la Broye, la bourgeoisie de Domdidier avaient cependant des représentants au banquet du Cercle de l'Union ; la relation du *Bien public* nous dit même que M. Ch. Perrier y a pris la parole ; mais sachez que ce n'était pas pour présenter la défense d'un village bas-broyard. Lui était pourtant mieux placé que personne pour dire à M. Secrétan qu'il ne lui convenait pas de louer ainsi à l'aveugle et par passion politique un bataillon dont toute la population d'un grand village de la Broye déclarait avoir eu à se plaindre, et que tout au moins, il aurait fallu faire une enquête pour émettre un jugement loyal et autorisé.

O habitants de Domdidier, vous n'êtes pas tous avec la *Liberté,* mais vous avez tous le sentiment de la justice et tous vous tenez à la bonne renommée de votre village. Eh, bien, voyez et jugez. Bientôt peut-être, ceux-là même qui ont applaudi les outrages que M. Secrétan vous adressait, iront vous dire qu'ils sont vos amis, ils iront solliciter l'honneur de représenter vos intérêts. Vous saurez ce qu'il faut penser de leurs mensongères protestations. Ce qui vient de se passer au Cercle de l'Union vous démontre *encore* une fois qu'il n'y a qu'un seul parti vraiment fribourgeois, un seul parti qui ait à cœur l'honneur du canton et de toutes ses communes : c'est le parti conservateur-catholique. Souvenez-vous-en.

Extension de l'association de Sainte-Cécile. — La Société de chant de la Mutuelle, dans son assemblée du 5 courant, a décidé de fonder une Société de Sainte-Cécile, section française. Un Comité provisoire a été nommé ; il se compose de :

MM. Bornet, révérend chanoine ;
Kleiser, vicaire ;
Morel, préfet du Collège ;
Jungo, directeur de la Société de chant ;
Corboud, directeur.

Des démarches seront faites auprès de Sa Grandeur notre évêque pour obtenir son assentiment et le comité adressera une circulaire à toutes les Sociétés de chant du district de la Sarine et de la partie catholique française du Lac, les invitant à concourir à cette fondation.

Mises de vins. — L'Etat de Fribourg fera miser le lundi 14 février prochain, à 9 1/2 heures, dans la cave des Faverges, et à 1 1/2 heure à la cave d'Ogoz, environ 110,000 litres de vin blanc et 3600 litres de vin rouge ; vin clair.

La mise aura lieu par vase séparément, la lie de chaque cave à part. A 9 heures on ouvrira la cave des Faverges pour déguster.

Extrait du tableau des écoles militaires en 1887. *Place d'armes de Colombier.* — Cours de répétition d'infanterie.

Bataillon de fusiliers N° 18 de landwehr : cadres, du 21 février au 3 mars ; troupes, du 25 février au 3 mars.

Ecole de tir pour les sous-officiers de la II[me] division, du 17 mars au 15 avril.

Ecole de recrues d'infanterie (I[re]) :

Le tiers des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, et le tiers des recrues tambours et trompettes de l'arrondissement : cadres, du 18 avril au 11 juin ; recrues, du 26 avril au 11 juin.

Ecole de recrues d'infanterie (II[me]) :

Le tiers des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, et le tiers des recrues tambours et trompettes de l'arrondissement : cadres, du 13 juin au 6 août ; recrues, du 21 juin au 6 août.

Ecole de recrues d'infanterie (III[me]) :

Le tiers des recrues d'infanterie des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, et le tiers des recrues tambours et trompettes de l'arrondissement : cadres, du 8 août au 1[er] *octobre ; recrues, du 16 août* au 1[er] octobre.

Ecole préparatoire d'officiers d'infanterie de la II[me] division, du 3 octobre au 15 novembre.

Place d'arme de Fribourg. — Cours de répétition d'infanterie (I), bataillon de fusiliers N° 14 de landwerh : cadres, du 4 au 14 mars ; troupes, du 8 au 14 mars.

Ecole de sous-officiers de troupes d'administration : un certain nombre de sous-officiers et de soldats de toutes armes, de la I[re] et II[me] division, du 19 mars au 7 avril.

Cours de répétition d'infanterie (II), bataillon de fusiliers N° 15 de landwehr : cadres, du 31 mai au 10 juin ; troupe, du 4 au 10 juin.

Cours de répétition d'infanterie (III), bataillon de fusiliers N° 16 de landwehr : cadres, du 26 juillet au 5 août ; troupe, du 30 juillet au 5 août.

Cours de répétition d'infanterie (IV), bataillon de fusiliers N° 17 de landwehr : cadres, du 20 au 30 septembre ; troupe, du 24 au 30 septembre.

La Ruche. — Les membres de la Société d'épargne *La Ruche,* comprenant ceux de la première et deuxième série indistinctement, sont convoqués en assemblée *générale* et statutaire sur le lundi, 14 courant, à 8 heures du soir, à l'hôtel du Faucon.

Les tractanda sont les suivants :

1° Reddition des comptes pour l'année 1886 ;

2° Nomination du Comité ;
3° Propositions éventuelles. *Le Comité.*

Une trentaine de sous-officiers et soldats de la section fribourgeoise des sous-officiers se sont rendus le 6 courant à Neunegg. Le but de l'excursion était une visite au monument érigé à la mémoire de nos aïeux tombés sur ce champ de bataille en 1798.

Au nombre de Messieurs les officiers qui ont participé à cette course militaire, nous remarquons M. de Zürich, lieutenant-colonel, MM. les majors Max de Diesbach et Charles Monney.

De chaleureuses paroles patriotiques ont été prononcées par ces messieurs au pied du monument ainsi que par le président de la Société des sous-officiers, M. C. Brunisholz, fourrier.

M. le colonel de Techtermann et M. le major R. de Boccard ont été empêchés d'assister à cette course patriotique.

FAITS DIVERS

FORTS EN ACIER. — M. Henri Bessemer, l'inventeur du procédé qui a si radicalement transformé la métallurgie, vient d'écrire au *Times* une lettre au sujet d'un procédé qu'il a déjà proposé il y a une vingtaine d'années et qui consiste à fondre *sur place,* d'une seule pièce, au moyen de convertisseurs portatifs, un revêtement d'acier pour un fort.

Après avoir fait ressortir le bas prix actuel de l'acier fondu, et le haut prix des plaques de cuirasse telles qu'on les établit ordinairement, par suite de la nécessité de les ajuster, et des difficultés qu'on éprouve à les assembler entre elles et avec le matelas sur lequel elles reposent, il propose de les remplacer par un bloc unique coulé sur place.

En supposant un front courbe de 30 mètres de longueur, 4m 80 de hauteur et 0m 90 d'épaisseur, dit M. Henri Bessemer, on commencerait par établir le moule du revêtement métallique à obtenir, au moyen de deux murs en briques parallèles, bien reliés par des tirants en fer et garnis de terre réfractaire. Etablissant sur place les cubilots nécessaires pour alimenter quatre convertisseurs Bessemer, pouvant débiter une tonne d'acier fondu par minute, on obtiendrait, au bout de seize heures, une quantité d'acier suffisante pour remplir le moule, avec les dimensions indiquées ci-dessus.

Cette introduction lente de l'acier fondu permet une solidification graduelle des couches inférieure, au fur et à mesure que la coulée s'opère, et l'on n'a pas à craindre la rupture du moule.

LES POSTES DU MONDE. — Le chef de la division des postes étrangères, au ministère des postes américaines, vient d'établir une statistique qui indique le nombre de lettres, d'objets, etc., transportés, pendant l'année écoulée, par toutes les postes du monde.

De cette statistique il appert que celles ci ont reçu et expédié :

Lettres,	5,894,000,000
Imprimés,	4,610,000,000
Cartes postales,	1,077,000,000
Paquets d'échantillons,	104,000,000
Total,	11,685,000,000

Ce qui donnerait environ cinq lettres ou cartes postales par an et par habitant du globe. Les Australiens reçoivent plus de lettres et de cartes postales qu'aucun autre peuple, la moyenne étant d'environ 24 par personne. En Europe, chaque habitant reçoit annuellement près de 14 lettres. Un Asiatique n'en reçoit que 0,40, et un Africain que 0,9 par an.

M. SOUSSENS, *Rédacteur*

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

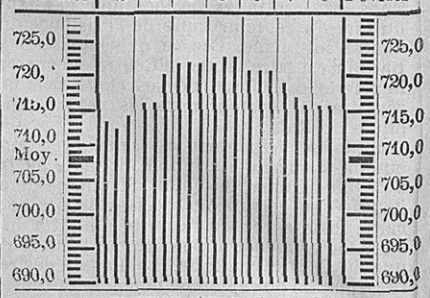

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Février.	2	3	4	5	6	7	8	Février
7 h. matin	-5	0	-4	-6	-7	1	-7	7 h. matin
1 h. soir	2	5	1	0	2	2	-4	1 h. soir
7 h. soir	2	2	-1	1	3	-2		7 h. soir
Minimum	-5	0	-4	-6	-7	-2		*Minimum*
Maximum	2	5	1	0	3	1		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & Cie

Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

Demande de place (180)

Une jeune fille munie de bonnes références, sachant les deux langues et connaissant tous les travaux du ménage, cherche, pour le 7 mars, une place dans une bonne famille. S'adresser à MM. Orell, Fussli & Cie.

Chevreuils !

Marchandise belle et fraîche à **2 fr. le kilo**, fournie jusqu'au 14 courant.

J. Weber, « zum Frieden, »
(O 184) **Schaffhouse.**

On demande une jeune fille qui désirerait apprendre l'état de tailleur. S'adresser à MM. Orell, Fussli & Cie. (O 183)

Cierges de cire

Chez Gottfr. Grumser, rue de Lausanne, 120, à Fribourg, on trouve toujours un grand choix de cierges, garantis de pure *cire d'abeilles.* (O 158)

Une des premières Compagnies françaises d'**Assurances sur la Vie, contre les accidents**, *demande pour le canton de Fribourg un agent général, ainsi que des agents de district. Conditions avantageuses. (O 176)*

Adresser les offres : Case postale, 228, à Neuchâtel.

MALADIES D'ESTOMAC

Langueur d'estomac. Dérangement des fonctions digestives, inappétence, éructation, vomissement, flatuosités, crampe d'estomac. Haleine forte. Affections du canal intestinal. Mal de ventre. Diarrhée. Constipation. Affections vermineuses. **Ver solitaire.** Hémorrhoïdes. Affections des poumons, du larynx et du cœur. Epilepsie. Maladies d'oreilles.

Traitement aussi par correspondance. Remèdes inoffensifs.

Bremicker, méd. prat., **Glaris** (Suisse).

Succès garanti dans tout cas curable. Moitié des frais payable, sur désir, seulement après guérison. (O 338/84/290)

TIRAGE DU 15 FEVRIER

Obligations de la Ville de Bruxelles

Prime principale : 150,000 francs.

Nous vendons ces obligations au moyen de :

Versements mensuels de 5 fr.

Ces titres sont garantis par la **Ville de Bruxelles,** rapportent **2 1/2 0/0 d'intérêt,** et participent chaque année à **6 tirages,** dont les primes principales se montent **ensemble à 650,000 francs. — Il n'y a pas de non-valeurs,** car chaque titre doit sortir au tirage avec **au moins 110 fr.**

Aussitôt le premier versement de 5 fr. effectué, l'acheteur participera à toutes les primes qui pourraient échoir à **20 Obligations de Bruxelles,** dont chaque groupe de 20 souscripteurs est formé, et dont les numéros lui seront communiqués de suite. — Envoi gratuit de prospectus et listes de tirages.

Adresser les lettres et les mandats-poste à la

Banque Centrale,
(O 182) 59, Boulevard de la Senne, **Bruxelles.**

LA DIVINITE DE JÉSUS-CHRIST

Démonstration nouvelle

TIRÉE DES DERNIÈRES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

par AUGUSTE-NICOLAS

Quatrième édition. — Prix : 6 fr.

Truites de ruisseaux

Nous livrons de très belles jeunes truites de ruisseaux de montagnes, à des prix très avantageux. (171)

Pour renseignements relatifs, s'adresser à la

SOCIÉTÉ DE PISCICULTURE DE SOLEURE.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre

PRIX DE DETAIL pour toute la Suisse :

à Fr. 4 — la boîte de 1/2 Kg. net.

2 20 „ „ „ 1/4 „ „

1 20 „ „ „ 1/8 „ „

Se trouve dans toute les meilleures pharmacies, drogueries, épiceries, confiseries, magasins de comestibles. (O 603)

Vient de paraître :

SUPPLÉMENT AUX VIES DES SAINTS

et spécialement aux Petits Bollandistes

PAR

DOM PIOLIN

Trois grands volumes in-8°, PRIX : **25** francs.

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT

L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME

à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS

AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix : **24** francs.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PREDICATION dont cinq éditions ont été rapidement écoulées.

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé LELANDAIS. Disons seulement que la *Chaire contemporaine* se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en *parties, sections* et *chapitres* avec sommaire en tête de chaque instruction, — *par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme,* et de plus *inédits,* sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la *Chaire;* les sujets les plus actuels de la morale et du culte sont traités dans les deux volumes suivants; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS

de la *Chaire contemporaine*

S. S. PIE IX

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

Bardou, — Bécel, — Bélaval, — Bernadou, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Bouillerie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darboy, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Hacquart, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerye, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermillod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pie, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadié, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinaz — Villecourt, etc.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg